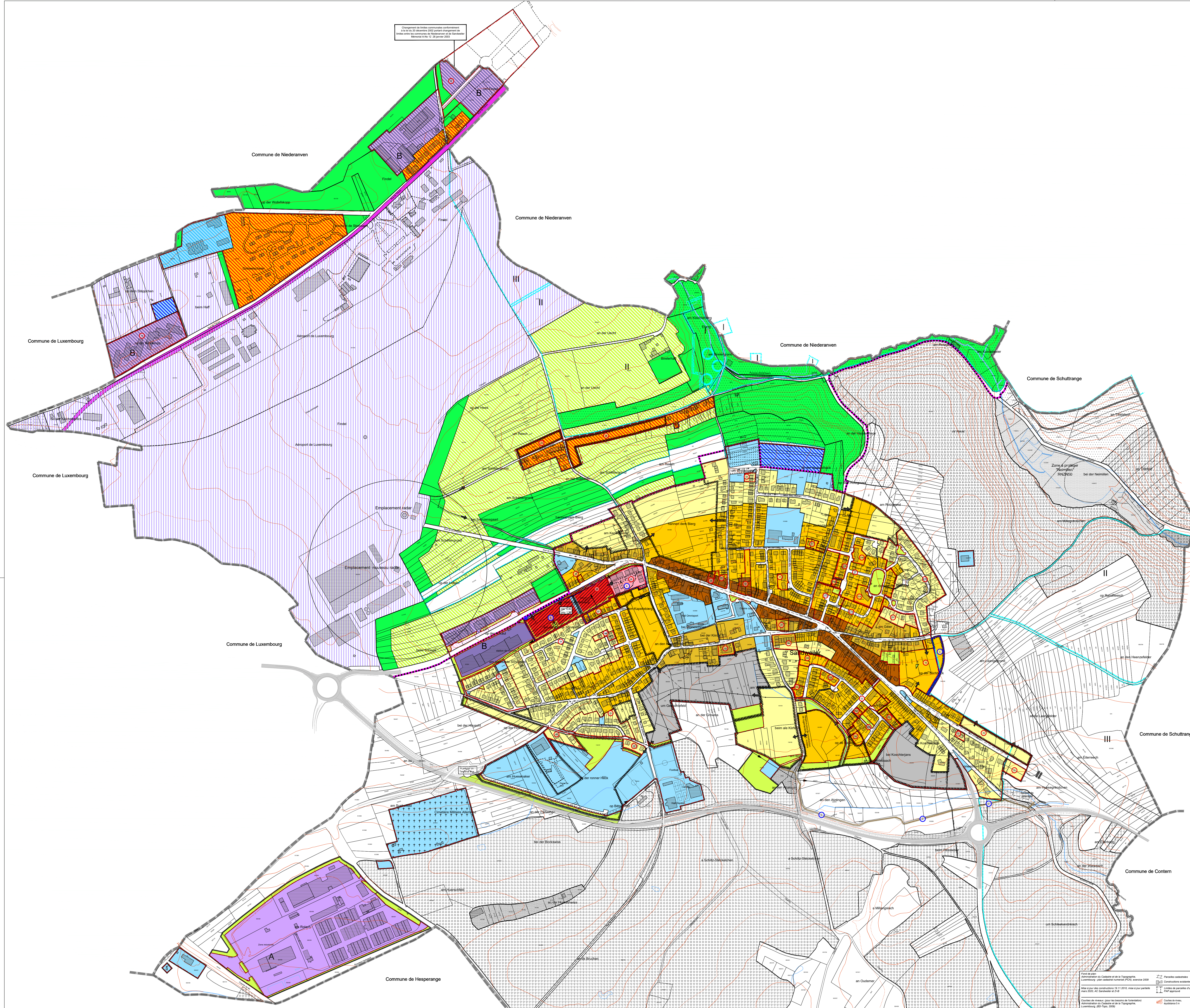


Changement de limites communales conformément à la loi du 20 décembre 2002 portant changement de limites entre les communes de Hesperange et de Sandweiler. Révisé le 12.04.2009



- Zones à l'intérieur du périmètre d'agglomération:**
- Secteur du centre de Sandweiler
 - Secteur sauvegardé
 - Secteur moyenne densité
 - Secteur faible densité
 - Secteur soumis à un plan d'aménagement particulier
 - Subdivision conseillée
 - Secteur d'aménagement différé
 - Zone de bâtiment et d'aménagement public
 - Zone mixte
 - Zones d'activités A
 - Zones d'activités B
 - Zone de verdure
 - Zone de circulation
 - Réseau canalisation
 - Collecteur principal
 - Accès lotissement
 - Chemin piétonnier
- Zones à l'extérieur du périmètre d'agglomération:**
- Zone forestière
 - Zone agricole
 - Zone de réserve naturelle
 - Zone tampon
 - Zone de réserve naturelle communale
 - Zone non aedificandi
 - Zone de circulation
 - Contournement de Sandweiler
- Zones de protection des sources:**
- Zone I (captage de sources)
 - Zone II
 - Zone III
- Plan d'occupation du sol "aéroport et environs":**
Alignement grand-canal de 17 mai 2005
- Périmètre du POS
 - Zone d'habitation
 - Zone d'activités communale
 - Zone d'aéroport
 - Zone de bâtiments et d'équipements publics d'un à plusieurs étages
 - Zone de bâtiments et d'équipements publics sans bâtiments de grandes dimensions
 - Zone rurale
 - Zone d'espace vert
 - Couloir pour voies de communication (voies et chemin de fer)
- Limites des annulations partielles du POS "Aéroport" proposées par le Tribunal administratif et la Cour administrative dans leur jugement respectif du 26.02.2008 et du 10.10.2008 et du 19.03.2009**
Par jugement du 29 mai 2008 de la Cour administrative, la parcelle portant le numéro cadastral 9468 fut exemptée de l'obligation d'établir un PAP
- Mise à jour:**
- Plan d'aménagement particulier approuvé définitivement par le Ministre de l'Intérieur respectivement en procédure
 - Réclassement approuvé définitivement par le Ministre de l'Intérieur respectivement en procédure
 - Zone mixte
 - Modification conformément à la loi royale du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain
 - Zone mixte à caractère urbain
 - Délimitation du plan d'aménagement particulier
 - Couloir pour projet de canalisation pour eaux usées

- Vote définitif du conseil communal en date du 12 mai 2005
- Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 4 août 2006
- Arrêté du Ministre de l'Environnement en date du 21 janvier 2009

PAG
Etude préparatoire

PAG en vigueur actualisé

ZB ZEYEN BAUMANN

Maßstab 1:5.000
April 2020